

Réunion du 10 février 2026

Présents : Dugué, Bureau, Moreau, Grenon, Bate, Chollet , Carmagnac, Julliard, Pouilloux, Vincent, Durot, Guilloteau

Excusés : JEANNEAU→procuration Dugué, Lhuair→procuration GRENON, Delahaye

Secrétaire de séance : Mme GRENON Christine

<<<<<→>>>>

Compte-rendu des commissions :

Travaux:

un devis a été demandé à l'entreprise GUEMENT pour la réparation du Chemin de la Fleurette à La Pouyade. Le montant du devis s'élève à 7254 € HT. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Église : L'entreprise TES est repassée sur site pour apporter des modifications au projet initial afin d'en alléger le coût. Nous recevrons prochainement une nouvelle proposition.

Une réunion est prévue mercredi 11 février sur la sécurité des salles et l'accessibilité.

Logement studio maison de santé : suite à la location du logement courant janvier, il serait judicieux d'installer une paroi de douche afin d'éviter les projections d'eau sur le meuble vasque.

Animations :

la prochaine Estivale aura lieu le 3 juillet. Le conseil décide de retenir le groupe Camille & Friends suite aux différentes propositions de la CDCHS.

École : la stagiaire paysagiste du Conseil Départemental s'est déplacée sur la commune afin d'étudier un projet d'aménagement du parvis de l'école ainsi qu'un projet d'ensemble de cheminement sur la commune. Elle doit revenir le 5 mars à 14h30 pour présenter son travail.

Lotissement : Le cabinet UH a rencontré M. le Maire et M. JEANNEAU concernant la consultation pour le lotissement.

Tiers-lieu : un habitant de PERIGNAC souhaite développer la bibliothèque actuelle en créant un tiers lieu. Une rencontre sera programmée avec les bénévoles de la bibliothèque.

Maison de santé : la sage femme avant son installation a dû faire des modifications dans son bureau pour permettre l'aménagement de son matériel. En compensation, elle sollicite la gratuité d'un mois de loyer. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de remplacement du candélabre sur le PC45 situé Avenue de Cognac pour un reste à charge pour la commune de 1274,15€.

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention adressée par le lycée de Pons pour l'organisation d'un voyage scolaire sur un thème historique à SACHSENHAUSEN. Le conseil municipal valide l'attribution d'une aide sur le principe.

Le « Pont des Seignes » a adressé une demande de subvention. Le conseil municipal souhaite rencontrer les responsables afin d'obtenir plus d'informations sur l'usage de la subvention et le nombre de familles Pérignacaises inscrites au sein de leur structure.

Suite au décès d'un administré sans famille, les Pompes funèbres ont pu se faire régler une partie de obsèques par la banque du défunt et adressera le solde de la facture à la mairie. Le conseil municipal valide le paiement du solde de cette facture.

Création Lotissement : Le Conseil Municipal décide créer un nouveau budget pour le futur lotissement et de lui donner le nom « Lotissement les Gassoulies ».

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire donne lecture des membres désignés pour l'AF.

Le repas des élus et du personnel aura lieu le 06 mars 2026.

Le conseil municipal décide de voter le budget dans la semaine du 10 au 13 mars